

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 3 décembre 2012, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion	Daniel Blais
Hélène Pelchat	Guylaine Blais
Éric Blanchette	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2012-12-328

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 5 novembre 2012 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 7 novembre 2012 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 novembre 2012 ;
8. Comptes à recevoir ;
 - 8.1. Dépôt de la liste ;
 - 8.2. Radiation de compte ;
9. Divulcation des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
10. Représentants aux comités ;
11. Calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil ;
12. Adoption de règlement ;
 - 12.1. Avis de motion ;
 - 12.2. Projet de règlement no 239-2012 concernant un programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes et modifiant le règlement no 203-2009 ;
13. Inspection municipale ;
 - 13.1. Travaux à autoriser ;
14. Inspection en bâtiments ;
 - 14.1. Émission des permis ;
 - 14.2. Dossiers des nuisances ;
15. Sécurité incendie ;
 - 15.1. Demandes du directeur ;

16. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 16.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 16.1.1 Les Immeubles G. Parent inc. ;
17. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 17.1. Demandes d'autorisation ;
 - 17.1.1. Transport St-Isidore ltée - annulation de la résolution 2012-11-319 ;
 - 17.1.2. Ministère des Transports ;
 - 17.1.3. Monsieur Denis Drouin ;
18. Centre municipal ;
 - 18.1. Ancien local de la bibliothèque ;
 - 18.1.1. Achat de mobilier et autres ;
19. Recherche en eau ;
 - 19.1. Mandat additionnel - service en ingénierie ;
20. Parc Brochu-Châtigny;
 - 20.1. Acquisition de terrains ;
 - 20.1.1. Mandat de services professionnels ;
21. Entretien des chemins privés ;
 - 21.1. Compensation financière ;
22. Divers ;
23. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2012-12-329 3.1. Séance ordinaire du 5 novembre 2012

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 soit adopté avec la modification mentionnée.

2012-12-330 3.2. Séance extraordinaire du 7 novembre 2012

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent pour l'installation de panneaux lumineux indicateurs de vitesse dans certaines zones où la limite n'est pas respectée, l'état de la situation de la voie de contournement, la présence de poules sur la route du Vieux-Moulin et les nouvelles adresses pour le Parc des Iles. En ce qui concerne la première demande, une requête sera adressée au ministère des Transports. Quant aux autres questionnements, les membres du conseil fournissent les explications appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

Le Gîte de Saint-Isidore - hébergement en cas d'évacuation

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2012-12-331

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne que des locaux seront disponibles au Centre multifonctionnel et/ou au Centre municipal pour un hébergement temporaire en cas d'évacuation ou toute situation d'urgence et ce, tant pour les résidents du Gîte de Saint-Isidore que pour la population en général.

Adoptée

2012-12-332

Fabrique St-Isidore - publicité 2013

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le renouvellement de la publicité sur le feuillet paroissial de Saint-Isidore 2013 pour un espace double au coût de cent soixante dollars (160,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2012-12-333

MRC de La Nouvelle-Beauce - acquisition et soutien technique pour le logiciel Gonet

ATTENDU QU'Azimut, entreprise spécialisée en géomatique a transmis à la MRC de La Nouvelle-Beauce une proposition visant à desservir la MRC et ses municipalités par une solution Web appelée Gonet ;

ATTENDU QUE ce produit permet de diffuser des couches d'informations (ex. : données du rôle d'évaluation, matrice graphique, réseau routier, plans de zonage etc.) aux employés municipaux par le lien Internet ;

ATTENDU QUE ladite solution offre des avantages par rapport au produit Gomapview distribué par Azimut que certains utilisent déjà et qui ne sera plus soutenu au cours des prochains mois ;

ATTENDU QUE la facturation par Azimut sera transmise directement à la MRC de La Nouvelle-Beauce et que cette dernière va refacturer les municipalités concernées annuellement ;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition pour la municipalité de Saint-Isidore, incluant la mise à jour, est de mille cent quarante-six dollars (1 146 \$) pour l'année 2013 et sept cent vingt dollars (720 \$) annuellement pour 2014 et 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de payer à la MRC de La Nouvelle-Beauce la part de la facture liée à l'acquisition et au soutien technique du logiciel Gonet de l'entreprise Azimut, comme suit, incluant les taxes :

- 1 317,61 \$ pour l'année 2013 ;
- 827,82 \$ annuellement pour 2014 et 2015.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au

nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous documents relatifs.

Adoptée

2012-12-334 **PG Solutions - formation web**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les deux (2) techniciennes en administration à participer à une formation web relative à «Fin d'année 2012» et «Facturation annuelle 2013», qui se tiendra le 4 décembre 2012, au coût total de deux cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-quatre cents (287,44 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient :

- de prendre note de la participation de monsieur le maire à une rencontre d'information sur le projet de Solidarité et d'inclusion sociale en Chaudière-Appalaches qui a eu lieu le 3 décembre 2012 ;
- de laisser toute latitude aux membres de participer à l'une ou l'autre des formations 2013 de la Fédération Québécoise des Municipalités ;
- de prendre en considération l'intérêt de monsieur le maire à participer, selon ses disponibilités, à un «4 à 7» de Transport collectif de Beauce qui se tiendra le 13 décembre 2012 ;
- de prendre acte du dépôt du compte rendu de la participation de l'adjointe administrative à une formation web portant sur le système électronique d'appels d'offres renouvelé (SEAO).

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- dépôt de candidature pour les prix Hommage bénévolat-Québec 2013 ;
- commandite pour le spectacle V'la le bon vent qui aura lieu le 2 décembre 2012 ;
- 9^e édition du mérite Ovation municipale ;
- Formation «Réussir une consultation publique» organisée par l'Union des municipalités du Québec ;
- Publicité dans le cahier des vœux de Édition Beauce.

2012-12-335 **6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1452 à 1469 inclusivement, les chèques nos 9472 à 9550 inclusivement (les chèques 9489, 9490, 9542 à 9544 étant annulés) et les salaires, totalisant deux cent vingt-six mille trois cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-neuf cents (226 363,89 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 NOVEMBRE 2012

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 30 novembre 2012.

8. COMPTES À RECEVOIR

8.1. Dépôt de la liste

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2012 au montant de cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars et dix-neuf cents (162 484,19 \$). Les rappels de perception sont effectués conformément et ce dossier est suivi de près.

8.2. Radiation de compte

Sujet reporté.

9. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés «*Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*» par tous les élus et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

2012-12-336

10. REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les membres ci-dessous maintiennent leur poste à titre de représentants de la municipalité aux comités suivants :

Monsieur Réal Turgeon, maire

- MRC de La Nouvelle-Beauce

Monsieur Roger Dion, maire suppléant

- Développement résidentiel
- Politique familiale et aînés
- Sécurité incendie

Monsieur Daniel Blais

- Centre de la Petite enfance
- Conseil d'établissement
- Exposition agricole du Bassin de la Chaudière
- Gîte de St-Isidore
- Office municipal d'habitation
- Vérification administrative

Madame Guylaine Blais

- Bibliothèque
- Ressources humaines
- Vérification administrative

Monsieur Éric Blanchette

- Centre municipal
- Développement industriel
- Loisirs

- Ressources humaines
- Vérification administrative

Madame Hélène Jacques

- Sécurité civile
- Vérification administrative
- Voirie

Madame Hélène Pelchat

- Embellissement et écologie
- Urbanisme (mandat de 2 ans)

Adoptée

2012-12-337

11. CALENDRIER 2013 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013, qui se tiendront le :

14 janvier	2 juillet
4 février	5 août
4 mars	3 septembre
2 avril	1 ^{er} octobre
6 mai	4 novembre (si scrutin, 11 novembre)
3 juin	2 décembre

QUE les séances débiteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

Adoptée

12. ADOPTION DE RÈGLEMENT

12.1. Avis de motion

Avis de motion est déposé par Éric Blanchette, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 239-2012 concernant un programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes et modifiant le règlement no 203-2009.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Éric Blanchette,
Conseiller

12.2. Projet de règlement no 239-2012 concernant un programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes et modifiant le règlement no 203-2009

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

2012-12-338

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 239-2012 concernant un programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes et modifiant le règlement no 203-2009 soit adopté et soumis à la procédure des personnes habiles à voter suivant les dispositions de la Loi sur les compétences municipales, articles 90 et suivants.

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

2012-12-339

13.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Signalisation

Achat de panneaux incluant supports,
fixations et transport 1 303,25 \$

Achat de poteaux incluant goupilles,
collets barres et transport 2 667,42 \$

*Fournisseurs : Signo Tech inc.
Kalitec inc.*

Asphalte

Asphalte froide 602,01 \$

Fournisseur : Matériaux St-Isidore inc.

Adoptée

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de novembre 2012.

14.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de novembre 2012.

15. SÉCURITÉ INCENDIE

15.1. Demande du directeur

Aucun sujet.

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demande de dérogation mineure

16.1.1. Les Immeubles G. Parent inc.

Sujet reporté.

17. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

17.1. Demandes d'autorisation

2012-12-340
Abroge résolution
2012-11-319

17.1.1. Transport St-Isidore ltée - annulation de la résolution 2012-11-319

CONSIDÉRANT QUE Transport St-Isidore ltée est propriétaire des lots 3 029 189 et 3 173 655 au cadastre du Québec, situés dans le rang de la Rivière, d'une superficie totale de vingt-deux hectares et quarante-trois centièmes (22,43 ha) ;

CONSIDÉRANT QUE Transport St-Isidore ltée désire céder à la municipalité de Saint-Isidore une partie desdits lots d'une superficie de douze hectares et soixante-quatorze centièmes (12,74 ha) et conserver le résidu ;

CONSIDÉRANT QUE la partie à céder, localisée dans la zone inondable de la rivière Chaudière et constituant une ancienne sablière non réaménagée, servira à des fins récréatives publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la partie à conserver, pour utilisation industrielle ou commerciale, est totalement boisée et contiguë à des usages industriels existants ;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sont sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Transport St-Isidore ltée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole d'une partie des lots 3 029 189 et 3 173 655 et ce, à des fins récréatives publiques et partiellement de chemin public sur une superficie approximative de douze hectares et soixante-quatorze centièmes (12,74 ha).

QUE le conseil appuie la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation non agricole, soit commerciale et/ou industrielle, sur la partie du lot 3 029 189 à conserver par Transport Saint-Isidore ltée, d'une superficie approximative de neuf hectares et soixante-neuf centièmes (9,69 ha).

QUE le conseil informe la Commission que les deux (2) volets de la demande d'autorisation sont conformes à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

QUE les frais applicables pour la production de la demande au montant de deux cent soixante-douze dollars (272,00 \$) soient défrayés par la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2012-11-319.

Adoptée

2012-12-341

17.1.2. Ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a réalisé à l'été 2012 l'entretien d'un fossé et d'un cours d'eau à la sortie de ponceaux sur la route du Vieux-Moulin à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention s'est effectuée à l'extérieur de l'emprise routière, le ministère doit se porter acquéreur de servitudes de drainage permanentes et ce, afin de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation de deux (2) parcelles de terrain à une fin autre que l'agriculture, soit :

- lot 3 028 247-Ptie, d'une superficie de deux cent cinquante-deux mètres carrés et deux dixièmes (252,2 m.c.), propriété de monsieur Yvon Guay ;
- lot 3 028 269-Ptie, d'une superficie de quatre cent neuf mètres carrés et six dixièmes (409,6 m.c.), propriété de Grains L.T.I. inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 028 247-Ptie et 3 028 269-P, soit pour des servitudes de drainage permanentes.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2012-12-342

17.1.3. Monsieur Denis Drouin

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Drouin est propriétaire des lots 3 028 675, 3 028 676, 3 028 186 et 4 950 927 au cadastre du Québec, d'une superficie respective de huit mille deux cent trente-trois mètres carrés (8 233 m.c.), quatre mille quatre cent cinquante-trois mètres carrés et huit dixièmes (4 453,8 m.c.), deux cent deux mille cinq cent soixante-deux mètres carrés et cinq dixièmes (202 562,5 m.c.) et cent deux mille cinq cent vingt-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (102 525,4 m.c.), situés dans le rang Saint-Pierre à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Drouin désire obtenir l'autorisation d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins de reconfiguration d'une superficie de droits acquis de nature résidentielle, de parties du lot 3 028 676 au cadastre du Québec, d'une superficie de mille deux cent quarante-six mètres carrés et

quatre-vingt-quatre centièmes (1 246,84 m.c.), sous la condition de laisser sous couverture végétale pour une durée de plus d'un an une même superficie bénéficiant de droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Drouin souhaite également lotir, à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins uniquement d'agrandissement résidentiel, une partie du lot 3 028 675 au cadastre du Québec, d'une superficie de trois mille deux cent trente-trois mètres carrés (3 233 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Denis Drouin auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, des lots 3 028 676-Ptie et 3 028 675-Ptie, soit à des fins résidentielles.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

18. CENTRE MUNICIPAL

18.1. Ancien local de la bibliothèque

18.1.1. Achat de mobilier et autres

Sujet reporté.

19. RECHERCHE EN EAU

2012-12-343

19.1. Mandat additionnel - service en ingénierie

ATTENDU QUE par la résolution 2011-05-191, la municipalité de Saint-Isidore a mandaté Génivar afin d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du projet d'alimentation et de distribution de l'eau potable dans une partie du secteur urbain ;

ATTENDU QUE, suite aux rencontres des 23 février et 20 septembre 2012 avec des représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ces derniers exigent la réalisation de certaines activités afin de compléter le dossier ;

ATTENDU QUE Génivar a fait parvenir une offre de services professionnels afin d'accompagner la municipalité dans lesdites activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un budget supplémentaire à un taux horaire jusqu'à concurrence d'un montant maximum de cinq mille sept cent quarante-huit dollars et soixante-quinze cents (5 748,75 \$), taxes incluses, relatif aux services de Génivar dans les activités d'accompagnement pour la réalisation du projet d'alimentation, de traitement de de distribution de l'eau potable et ce, telle la proposition soumise le 29 octobre 2012.

Adoptée

20. PARC BROCHU-CHÂTIGNY

20.1. Acquisition de terrains

2012-12-344 20.1.1. Mandat de services professionnels

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Sylvain, Parent, Gobeil, Simard, S.E.N.C.R.L., à poursuivre les démarches dans le dossier relatif à l'expropriation des lots 3 173 651, 3 174 004 et 4 373 513, situés dans le rang de la Rivière.

Adoptée

21. ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

2012-12-345 21.1. Compensation financière

ATTENDU QUE par la résolution 2012-08-237, la municipalité a adopté le règlement no 236-2012 concernant un programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une requête signée par plus de soixante pour cent (60%) des propriétaires ou occupants riverains de chacun des secteurs suivants :

- rue de l'Artisan - Place 95 ;
- rue du Forgeron ;
- rue du Charpentier ;
- rue du Déménageur ;
- rue de la Jardinière ;

ATTENDU QUE les obligations d'éligibilité ont été remplies par chacun des secteurs, soit la formation d'une association et désignation d'un représentant ainsi que la signature d'une convention relative à l'entretien desdits chemins ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à chacune des associations ci-dessous mentionnées un montant équivalent à cent dollars (100,00 \$) par résidence permanente et cinquante dollars (50,00 \$) par résidence saisonnière, relatif à l'entretien des chemins privés :

- | | |
|--|-------------|
| • Comité de citoyens et citoyennes de Place 95 | 5 150,00 \$ |
| • Club du Forgeron | 650,00 \$ |
| • Association des résidents des rues du Charpentier,
Du Lac, Belley et St-Hilaire | 1 950,00 \$ |
| • Club 125 | 1 250,00 \$ |
| • Association de la Jardinière | 550,00 \$ |

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, la convention d'entretien.

Adoptée

22. DIVERS

Aucun sujet.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2012-12-346 IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce 14 janvier 2013.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
